



Note de préparation au comité syndical du 9 février 2016 – 17h30 à Lagrand

(salle de la CCIB)

DÉLIBÉRATIONS

1- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Contexte :

Conformément aux obligations réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical doit avoir un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2016. Les principales actions proposées pour l'année 2016 sont :

Fonctionnement : Actions

Actions	Détails
Maintenance	Stations de mesures du débit
	Site internet
Étude et recherches	Action C2.8 : stratégie de communication globale
	Natura : Étude apron
	Natura : suivi de la végétation du Marais de Manteyer
Catalogue et imprimés	Action C2.2 : bulletin au fil du Buëch : année 2015 + année 2016
Frais d'affranchissement	Action C2.2 : bulletin au fil du Buëch : année 2015 + année 2016
Autres services extérieurs	Traitement des archives
	Action C2.2 : bulletin au fil du Buëch : année 2015 + année 2016 → infographiste
	Action C2.5 : Animation auprès des scolaires
	Natura Buëch : Jeu
	Natura Dévoluy : sorties
	Natura Céuze : panneau / sorties

Fonctionnement : Postes

Postes	Détails
Direction	Carolynne VASSAS
Ingénieur Gestion Physique	Antoine GOURHAND
Technicien de rivière	Cyril RUHL
Secrétaires comptables	Hélène SCIAMMA et Géraldine BARRERE
Ingénieur Natura 2000 : Buëch Méouge, Marais de Manteyer	Annelise LAMPE
Ingénieur Natura 2000 : Dévoluy Durbon Charance Champsaur	Eric HUSTACHE
Ingénieur Natura 2000 : Céuze	Adeline BIZART
Ingénieur PAPI	
Élus	

Investissement :

Actions du contrat de rivière	Travaux / Études
Travaux entretien de la végétation	Travaux
Actions suites du plan de gestion des alluvions	Matériel
Opération de curage / restauration du Grand Buëch à Aspremont	Étude
Opération de curage/recharge de la retenue EDF St Sauveur	Travaux
Traitement des iscles	Travaux
Station de mesure des débits	Travaux
Diagnostic hydrogéologique	Travaux
Mise en place d'un réseau de suivi écologique / observatoire	Étude
Études d'aménagements des endiguements	Étude
Plan de gestion des alluvions de la Méouge	Matériel
Matériel Informatique	Matériel

Débat d'orientation budgétaire :

Dépenses 2015 et prévisions 2016

Dépenses	Total		
Investissement	756 562.14 €		
Fonctionnement	642 715.00 €		
Total			

Débat en séance sur le montant des participations en 2016.

Projet de délibération n°2016-001 :

Sur proposition du Président, les orientations budgétaires suivantes sont approuvées pour l'année 2016 (modifier la liste en fonction des débats tenus en comité syndical)

2- ÉLABORATION PAPI (PLAN D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS) : INGÉNIEUR HYDRAULICIEN

Contexte :

En perspective de l'élaboration d'un PAPI (qui permet de financer les actions de prévention des inondations), le bassin versant du Buëch a été retenu comme territoire test pour un accompagnement par les services de l'État. L'objectif de cet accompagnement est d'adapter la démarche de PAPI à des territoires ruraux et peu peuplés et de mettre en application le décret digue dans un contexte complexe avec l'arrivée de la GEMAPI.

Le PAPI est l'unique outil actuel permettant d'obtenir des fonds de l'État pour les actions de prévention des inondations.

La phase d'élaboration d'un PAPI permet de définir précisément les actions et les travaux à mettre en œuvre en faveur de la prévention des inondations. Des modélisations hydrauliques, des analyses coût bénéfiques et des analyses de vulnérabilité doivent être réalisées.

Afin de limiter les coûts des études externalisées pour les modélisations et analyses de vulnérabilité, la création d'un poste d'ingénieur en hydraulique temporaire (CDD 1 an) est envisageable avec 80 % d'aides.

Projet de délibération n°2016-002 :

Autoriser le Président :

à **CRÉER** un poste d'ingénieur hydraulicien (filière technique, Ingénieur, catégorie A, Bac+5) à compter du 1^{er} mars 2016, à temps non complet (32h à valider en séance). Concrètement il s'agit d'assurer :

- Diagnostic hydrologique et hydraulique
- Modélisations hydrauliques
- Analyse de vulnérabilité
- Analyse coût bénéfiques
- Propositions et dimensionnement d'actions de prévention des inondations

D'ENGAGER les procédures de recrutement nécessaires pour assurer les missions de ce poste.

D'AUTORISER le Président à recruter un candidat remplissant les conditions requises.

D'AUTORISER le Président à solliciter les financements nécessaires auprès des partenaires financiers

D'AUTORISER le Président à signer les conventions relatives aux aides financières obtenues auprès des partenaires financiers et leurs avenants.

3- COMMUNICATION : BULLETIN D'INFORMATIONS + MAINTENANCE SITE INTERNET

Contexte :

Tous les ans, le SMIGIBA édite un bulletin annuel récapitulant les actions menées dans le cadre du contrat de rivière et des documents d'objectifs des sites Natura sur l'année écoulée, ainsi que les actualités diverses (réglementation, élections,...) et les projets à venir.

Le bulletin est envoyé par voie postale aux riverains de la vallée du Buëch. Le bulletin de l'année 2015 est en cours de finalisation et sera envoyé à la fin du premier trimestre 2016.

Le site internet du SMIGIBA nécessite une maintenance annuelle comprenant notamment les frais de l'hébergeur.

Le projet de délibération vise la réalisation du bulletin 2015 et du bulletin 2016 et la maintenance 2016 du site internet.

Projet de délibération n°2016-003 :

- Approuver la réalisation et l'édition du bulletin annuel (2015+2016) et la maintenance du site internet pour un montant de 18 160 €HT
- Approuver le plan de financement

Montant	Département 05	CR PACA	AERMC	Smigiba
100,00%	20%	30%	30%	20%
18 160 € HT	3 632,00 €	5 448,00 €	5 448,00 €	3 632,00 €

- Autoriser le Président à solliciter les financements et signer les conventions financières
- Autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération

4- VILLAGE DES JEUNES : CONVENTION 2016

Contexte :

Signature de la convention financière de 2000 € pour la campagne de travaux de 2016 avec l'association du Village des Jeunes. Secteurs d'intervention en cours de définition.

Projet de délibération n°2016-004 :

Autoriser le président du SMIGIBA à signer la convention de Chantier international de bénévoles avec le Village des Jeunes stipulant l'organisation du chantier par le SMIGIBA en 2016 et la contribution du syndicat à hauteur de 2 000 € net pour l'association.

5- FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE TRAVAIL

Contexte :

La sécurité au travail passe notamment par la réalisation de formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST). Afin de maintenir les compétences SST au sein de l'équipe, il est nécessaire de se recycler tous les deux ans. Le centre de gestion des Hautes Alpes propose l'intervention d'une animatrice/d'un animateur pour assurer la formation initiale et le recyclage (avec regroupement de collectivités) dans les conditions suivantes :

- Formation Initiale : 12 h (260 €/session ou 30 €/personne)
- Formation continue : 6h (120 €/session ou 13 €/personne) tous les deux ans

5 personnes doivent faire la formation initiale et 2 personnes doivent se recycler en 2016.

La convention permettant de relier le CDG05 et le SMIGIBA est jointe à la note de préparation.

Projet de délibération n°2016-005 :

Cette délibération annule et remplace celle du 27 mai 2014.

Autoriser le Président à :

- signer la convention pour que le CDG05 assure les formations initiales et de recyclage SST aux agents du SMIGIBA
- inscrire les crédits nécessaires au budget

6- FICHES DE PAIE – CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES

Contexte :

Actuellement la convention qui lie le CDG05 au SMIGIBA précise que chaque fiche de paie est facturée 7,50€ par mois et par personne. L'avenant proposé par le CDG05 passe le tarif à 8 €.

Projet de délibération n°2016-006 :

Autoriser le président à signer l'avenant avec le CDG05 pour ajuster le montant de facturation des fiches de paie à 8€/personne/mois.

AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE CÉUZE

Entretiens de recrutement : 22 janvier 2016 en présence de la DDT05 (6 candidats auditionnés)

Candidate retenue : Adeline BIZART

Prise de poste : 1 février 2016

CLASSEMENT ZRE BUËCH

Le préfet de la Région Rhône-Alpes, coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, a pris le 7 décembre 2015 l'arrêté de classement en zone de répartition des eaux (ZRE) du bassin versant du Buëch. Les préfets des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et la Drôme ont ensuite pris le 11 décembre 2015 un arrêté inter-préfectoral de constatation de la liste des communes incluses dans cette ZRE du Buëch, actant ainsi le classement du bassin.

Pour rappel, le SMIGIBA avait donné un avis négatif de classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) en 2015 afin de soutenir le point de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes.

Le classement en ZRE constitue la reconnaissance d'un déséquilibre avéré entre la ressource en eau et les prélèvements existants sur un territoire. Cet outil réglementaire s'impose dès lors qu'un déséquilibre dû aux prélèvements est confirmé, quels que soient les usages, sur tout ou partie d'un bassin versant ou d'un aquifère, au regard des résultats d'une étude d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG), étude qui a été conduite en 2013 par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse sur le bassin du Buëch.

Les principaux effets du classement en ZRE sont :

- d'abaisser les seuils réglementaires de déclaration et d'autorisation des nouveaux prélèvements d'eau soumis à la loi sur l'eau de manière à mieux les connaître et éviter toute accentuation du déficit et de préserver les usages autorisés existants ;

- de rendre impossible la procédure d'autorisation temporaire de prélèvement à vocation d'irrigation dite "procédure mandataire" à partir de la saison 2017. L'autorisation des prélèvements individuels est régularisée via une autorisation unique de prélèvement portée par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) du Buëch, mission confiée à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

- Il n'entraîne pas de majoration de la redevance pour prélèvement d'eau car celle-ci est équivalente sur l'ensemble des secteurs identifiés comme déficitaires dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021, que ces secteurs soient ou non classés en ZRE. En revanche, en cas de reconnaissance en ZRE, il est possible de retourner à un taux non majoré de la redevance si un OUGC est constitué, ce qui est le cas du bassin versant du Buëch.

- Il permet la mobilisation prioritaire des financements publics pour les projets générant des économies d'eau, la construction de retenues de stockage d'eau et le transfert d'eau depuis d'autres bassins versants.

- Il n'est pas définitif ; le déclassement d'un territoire doit s'envisager dès lors que le déséquilibre quantitatif entre la ressource disponible et les prélèvements est durablement résorbé.

SÉCURITÉ / ACTUALISATION DOCUMENT UNIQUE / ASSURANCE

Prévoir actualisation du document unique pour prendre en compte les missions de terrain des ingénieurs Natura (déplacements en montagne) → Formations sécurité hivernale et estivale.

Mettre à disposition du matériel d'équipement individuel de protection pour les agents du SMIGIBA : au minimum baudrier, casque.

Une actualisation des contrats d'assurance responsabilité civile du SMIGIBA va être engagée au cours du premier trimestre 2016.

PLANNING

Réunions SMIGIBA :

Date du prochain comité syndical : début mars 2016

Réunion du comité de rivière : 8 mars 2016 (signature de l'avenant, présentations des actions 2015 et 2016, point sur la GEMAPI, élaboration PAPI)